

Mixité sociale et lutte pour l'égalité

La mixité sociale est une notion trop ambiguë pour pouvoir orienter une politique progressiste. Ce n'est pas seulement que la question ethnique se cache souvent sous l'euphémisme du « social ». Il est problématique que ses partisans ne précisent guère s'il s'agit d'une fin en soi ou seulement d'un instrument au service d'autres fins. Par ailleurs, l'objectif de mixité revêt des sens très différents selon le lieu et l'échelle. Doit-il s'appliquer au niveau des quartiers, des villes et arrondissements, des agglomérations ? Quels groupes doivent en être la cible privilégiée ? Dans le XVI^e, il implique d'introduire quelques logements sociaux pour les couches moyennes ou populaires. A l'inverse, dans certaines cités de banlieue, il conduit à limiter l'arrivée des plus démunis, contraints d'aller vivre toujours plus loin des zones centrales valorisées. Dans des arrondissements autrefois populaires de Paris ou dans le centre des villes de province, il s'agit de retenir les couches populaires qui y restent – alors que c'est bien souvent au nom de la mixité qu'elles ont été expulsées dans le passé...

La première critique qu'il faut adresser à la rhétorique de la mixité sociale est la façon dont elle est mise en pratique. Même si l'on peut convenir qu'une autre utilisation serait sémantiquement possible, elle a été systématiquement mobilisée pour justifier des politiques de valorisation de quartiers centraux, les attributions restrictives des logements sociaux et la vacance organisée d'une partie du parc HLM, ou encore des politiques scolaires ou culturelles conduites en direction des couches moyennes (et « françaises »). Elle conduit dans les faits à valoriser ces couches, qui sont censées constituer des modèles de comportement social pour les autres catégories – notamment pour les plus précarisés et pour les « étrangers » en mal d'intégration. Parallèlement, les discours sur la mixité sociale tendent à labelliser négativement les espaces et les normes de comportement des couches dominées. En faisant des classes moyennes le point de référence du « lien social », ils tendent à enfermer les classes populaires dans un filet paternaliste et à rendre plus difficile le retournement du stigmate qui pèse sur elles. L'émergence d'un groupe ouvrier structuré par des organisations propres et capable de revendiquer sa culture et ses espaces avait contribué dans le passé à faire régresser les injustices et à tempérer le capitalisme sauvage. Est-ce vraiment un hasard si l'affaiblissement drastique de la classe ouvrière comme acteur collectif, la précarisation des couches populaires et la floraison des discours sur la mixité sociale vont aujourd'hui de pair ?

Une seconde critique vise la mixité sociale lorsqu'elle désigne une valeur en soi, qui est souvent accouplée à la thématique de « l'urbanité ». Elle renvoie alors à une cité idéale d'où toute friction serait absente et, en filigrane, au postulat d'une éducation par l'exemple : les couches inférieures peuvent s'élever en fréquentant les couches sociales supérieures. Dans cette approche, la ségrégation ou l'agrégation sociale conduisent nécessairement à l'appauvrissement de la sociabilité et à la marginalisation, tout au moins pour les plus pauvres. La diversité produirait au contraire de l'égalité et des relations sociales intenses. Ce raisonnement n'est pas convaincant. La proximité spatiale ne produit pas automatiquement de la proximité sociale. Elle peut au contraire être à l'origine de conflits de normes et d'appropriation. Les classes dominées ne sont pas forcément mieux placées dans des quartiers mixtes où les membres des classes supérieures ont régulièrement tendance à monopoliser les activités associatives (par exemple de parents d'élèves) et à ériger leurs comportements en norme de référence. L'idéal de mixité contribue à déprécier ou à reléguer au second plan les constructions idéologiques qui permettent aux plus dominés une certaine autonomie. D'ailleurs, même s'il était justifié, pourrait-il soutenir autre chose que la *promotion* par les

institutions et ceux qui les dirigent d'un *choix* offert aux individus ? Dans quelle mesure est-il par exemple légitime d'interdire tout regroupement familial ou communautaire par cage d'escalier ?

La troisième critique qui peut être adressée aux tenants la mixité est que ceux-ci la défendent en confondant subrepticement sa promotion en tant que fin en soi et son utilisation comme instrument au service d'autres valeurs, telles celles d'égalité et de justice sociale. Or, il s'agit de deux logiques différentes. Il faut bien sûr prendre au sérieux les effets conjugués de la précarisation de la condition salariale et de la ségrégation spatiale (à la fois sociale et ethnique). Ils ont conduit à la spécialisation et à l'appauvrissement du logement social ou de certaines villes de banlieue, et souvent à une dégradation des conditions de vie et de la sociabilité quotidienne. Dans certains quartiers, les habitants les plus pauvres n'ont souvent aucun choix résidentiel et se vivent en situation d'assignation à résidence. Leurs enfants sont touchés par l'évitement scolaire des plus aisés, sans avoir les moyens de les imiter. C'est pourquoi, lorsqu'elles sont redimensionnées de stratégie en tactique, des politiques de mixité peuvent sembler plus raisonnables. Pour avoir les moyens de faire une politique sociale dynamique sur un territoire donné, il importe qu'il y ait sur ce territoire des couches susceptibles de payer des prestations aux plus désavantagés. La mixité apparaît alors comme la condition nécessaire d'une politique redistributive. Au nom de la justice sociale, il est possible de justifier un ensemble de mesures qui peuvent paraître contradictoires avec le but avancé. Il semble à première vue injuste de laisser des appartements vacants alors que des demandes sont non satisfaites, de subventionner également le logement de personnes ayant des revenus confortables et d'autres ayant des revenus très faibles, de tenir à bout de bras des établissements culturels de prestige peu fréquentés par la population locale, ou encore de regrouper les « bons » éléments dans certaines classes ou certaines filières dans les établissements scolaires de banlieue. Mais ne faut-il pas être pragmatique et reconnaître que ces mesures favorisent la mixité sociale et, sur le long terme, la justice sociale ?

Cependant, cette argumentation perd souvent en route l'objectif initial. La justice sociale ne consiste pas seulement contribuer à augmenter le bien-être global, mais doit plus particulièrement maximiser les ressources ou le bien-être des plus démunis, comme le dit justement John Rawls. Pour ne prendre que cet exemple, il faudrait pour être rawlsien prendre prioritairement en compte les intérêts à moyen terme des primo-arrivants ou des personnes exclues du logement social pour insuffisance de revenus — ce qui n'est presque jamais le cas. De plus, dans une perspective démocratique, c'est d'abord aux plus démunis de définir quels sont leurs intérêts. Or, en pratique, ce sont des instances semi-bureaucratiques comme les bailleurs sociaux qui prennent les décisions, sans la moindre transparence dans les critères appliqués et selon une logique patrimoniale ou paternaliste. Le « tri » ainsi opéré vient alors redoubler la sélection effectuée par le marché. Les politiques publiques perdent de vue ce qui devrait être le but ultime, le sort des plus défavorisés, et se concentrent sur ce qui ne devrait être qu'un moyen : la satisfaction des « classes moyennes ». La justice sociale n'est alors plus que le cache-sexe d'une telle dérive.

Ce n'est qu'en tant que moyen que la mixité a une certaine légitimité. Il est important d'adopter des mesures telles que le renforcement de la carte scolaire, le développement des HLM dans les beaux quartiers, voire la concession de certains avantages matériels et symboliques aux classes moyennes dans les villes populaires pour favoriser des coalitions progressistes majoritaires et pour se donner les moyens d'une politique redistributive. Mais ce moyen doit être relativisé. Même redimensionné, le terme est d'ailleurs discutable. Du fait des politiques néfastes qu'il a massivement légitimées et des ambiguïtés qu'il véhicule, il est préférable de l'abandonner et de le remplacer par l'idée plus claire d'une lutte contre la ségrégation. Les politiques évoquées ne sont de toute façon qu'un instrument parmi d'autres, dont le bilan rétrospectif n'est pas toujours probant. C'est au cas par cas qu'il est possible

d'évaluer leur pertinence éventuelle. Permettre une véritable mobilité spatiale et sociale aux plus démunis passe souvent par d'autres mesures. L'insertion des populations asiatiques n'est-elle pas mieux assurée par les « ghettos » des mini-Chinatowns parisiens, qui assurent de fortes solidarités primaires aux premières générations d'immigrés, que par la dispersion dans des espaces anonymes ? Dans ce cas en effet, l'agrégation est sans doute plus choisie que subie et constitue une étape dans un parcours résidentiel et social ascendant. De même, une logique de solidarité déployée sur une échelle intercommunale exigerait sans doute moins la promotion de la mixité que de vraies redistributions financières entre villes riches et villes pauvres. En tout état de cause, les politiques de mixité sociale ne peuvent prendre un sens progressiste que couplées à des discriminations positives visant à attribuer des moyens supplémentaires aux zones et aux couches les plus défavorisées. On en est loin aujourd'hui, et des dispositifs comme les ZEP ne font que compenser partiellement les discriminations négatives que constituent les inégalités d'accès aux services publics qui bénéficient aux zones les plus valorisées et aux couches sociales qui y vivent.

Les risques de stigmatisation des « assistés » à travers les discriminations positives sont certes réels, mais le meilleur moyen de les éviter n'est-il pas de renforcer leurs capacités d'auto identification et d'affirmation sociale ? Si la reconstitution de la classe ouvrière d'entant est illusoire, il est décisif de redonner de la parole et du poids aux couches populaires afin qu'elles contrebalancent l'influence croissante des autres groupes. La liste de Zebda à Toulouse ne montre-t-elle pas l'écho que peut recueillir une mobilisation surgie des cités et impliquant nombre de jeunes issus de l'immigration ? De ce point de vue, l'idée de mixité sociale a toutes les chances d'être contre-productive. Le problème n'est pas de lui opposer un « communautarisme de classe ». Il est d'affirmer que les véritables valeurs à promouvoir sont l'égalité et la justice sociale.